

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec M. Christophe LE CORRE pour un logement T3 sis 143 rue des Vertes Campagnes (école) à GEX, couvrant la période du 01/08/2025 au 31/07/2028 (3.3.)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur Christophe LE CORRE est responsable Bâtiments de la Ville de Gex, et qu'il ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un logement de type 3 au 143, rue des Vertes Campagnes 01170 GEX, répondant aux besoins de M. LE CORRE,

DÉCIDE

- DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec M. Christophe LE CORRE pour la période du 01/08/2025 au 31/07/2028 et moyennant un loyer mensuel fixé à 527,71 euros + 100 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 22 juillet 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 23 juillet 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 23 juillet 2025.